

www.anguerny.fr commune membre de la communauté de communes Cœur de Nacre

#### Etaient présents :

M. J-Luc GUILLOUARD,
Maire ;

M. Didier AUTRET, M. Benoist DESVENAIN, Mme Régine FOUQUET, M. Philippe DORAND, M. Jérôme BOUCHARD, **Adjoints**;

#### Etaient présents :

Mme Annette MAHE,

- M. Guy ALLAIS,
- M. Stéphane DAVID,
- M. Samuel LEVILLAIN,
- M. Patrick LE BRET,
- M. Alain LEMARINIER,
- M. Jean-Yves PUCELLE,
- M. Alain YAOUANC,

#### Conseillers;

# Etait(aient) absent(s) excusé(s)

Mme Laure BRAULT,
Pouvoir à M.LEMARINIER,
Mme Nathalie CHARUEL,
Pouvoir à M. DORAND,
Mme Félicia LE PREVOST,
Pouvoir à Mme MAHE,
Mme Astrid LEGAC,
Pouvoir à Mme FOUQUET,
M. Jean-Louis GERARD,
Pouvoir à M.AUTRET,
M. Olivier GUYARD,
M. Thierry RANCHIN,
Pouvoir à M. BOUCHARD

#### M. Alain YAOUANC

a été désigné secrétaire de séance.

02

318

Conseillers en exercice : 21 Présents : 12 + 6 pouvoirs

Votants: 18

# Date de convocation :

18 janvier 2019

Fin de séance : 22h 45

Prochains conseils :

27 mars, 15 mai, 26 juin, 18 septembre, 13 novembre et

# République Française - Département du Calvados Commune de COLOMBY-ANGUERNY

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 janvier 2019

Il a été vu et débattu les points suivants de l'ordre du jour :

Le conseil municipal étant constitué de 21 membres, le quorum est de 11. Le maire constate la présence de **12** conseillers, le conseil peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour.

- Accueil, constat du quorum, remise des pouvoirs, émargement,
- Désignation d'un(e) secrétaire de séance,

Monsieur le Maire, remercie tous les conseillers et bénévoles qui ont contribué à la réussite des différentes manifestations de la fin d'année 2018 et du début 2019, arbre de Noël des enfants, réception des employés, la cérémonie des vœux et la préparation du repas des aînés de dimanche prochain.

Il annonce l'arrivée d'une nouvelle personne M. David Groslier depuis le 15 janvier en remplacement de Jean-Marie Lemercier, parti à la retraire.

Il informe du décès de Mme Véronique Le Govic, le 16 janvier. Un courrier de condoléances a été adressé à la famille au nom du conseil municipal.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

L'assemblée donne son accord à l'unanimité.

Avant de commencer la séance de conseil municipal, M. le Maire demande de rajouter une délibération, au sujet d'une demande d'abrogation des plans d'alignement de la RD 141 dans la commune.

L'assemblée donne son accord à l'unanimité.

# Compte rendu des délégations : Finances, urbanisme et Administration

M. le Maire présente le suivi financier, administratif et urbanisme, depuis le dernier conseil municipal du 19 décembre 2018,

46 Mandats pour un montant de 57 780,83 €
---

de 18065 à 18076 du conseil municipal du 19 déc.	
enregistrées à la préfecture en date du 27 déc. 2018	

1	Permis de construire accordé	PC 2018 - 21
4	Déclaration(s) préalable(s) accordée(s)	DP 2018 - 25-26-27-29

Le conseil municipal ne fait aucune remarque.

## <u>Délibérations pour les mises à disposition de locaux pour l'année</u> 2019

<u>Délibération n° 19-001</u> : Local pour le Syndicat d'assainissement de la Vallée du Dan,

Mise à disposition d'un local au syndicat d'assainissement pour un montant de 450 € pour l'année 2019.

<u>Délibération nº 19-002</u> : Bureau du syndicat scolaire Abc

Mise à disposition d'un local pour le bureau au syndicat scolaire Sivos Abc pour un montant de 1 250 € pour l'année 2019.

<u>Délibération nº 19-003 :</u> Local pour l'Association du Service de

Conseil municipal n° 36 du 23 janvier 2019

# Soins Infirmiers pour le maintien A Domicile des personnes âgées (SSIAD)

Mise à disposition d'un local au 1, place Poulbot pour un montant 6 987,44 € pour l'année 2019 avec des versements de 1 746,86 € en mars, juin, septembre et décembre

## <u>Délibération n° 19-004 :</u> Local pour le Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Mise à disposition d'un local pour le RAM dans le bâtiment de la mairie pour un montant de 2 000 € pour l'année 2019, du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 31 mai 2020.

## <u>Délibération n° 19-005</u>: Local mis à disposition pour les infirmières

Mise à disposition d'un local pour l'année 2019 au 1, place Poulbot pour un montant de 150 € par mois. Le règlement sera effectué par deux titres de 75€ au nom de chaque infirmière.

#### Délibération nº 19-006 : Local commercial - Epicerie

Mise à disposition d'un local commercial « épicerie » comprenant deux pièces de 65m² (50m² pour la vente et 15m² pour le stockage) situé au 1A rue du Bout Maçon dans le bâtiment des communs. Le loyer mensuel de 200 € sera versé chaque mois suite au bail amiable d'août 2016 avec la clause de non concurrence d'une durée de 3, 6 ou 9 ans.

#### <u>Délibération nº 19-007</u>: Local commercial – Bar

La partie centrale du bâtiment dit « des communs », située au 1A rue du Bout Maçon, comprenant une pièce de 36 m² avec WC, contient un espace bar et des tables pour la vente de petites restaurations et de boissons relevant de la licence IV. Afin de mettre à disposition le local, un bail amiable a été conclu entre la commune et un locataire pour une durée de 3, 6 ou 9 ans depuis le 1er mai 2018. Un loyer mensuel pour 2019 est fixé à 100€.

#### <u>Délibération n° 19-008</u>: Local commercial – Terrasse

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2018, le bénéficiaire du bar a une autorisation précaire et révocable d'installer une terrasse de café de 20 m² sur le domaine communal au 1A, rue du Bout maçon, devant la partie centrale, sur le territoire de la commune de Colomby-Anguerny. L'entretien de l'emprise au sol est assuré par le bénéficiaire.

Une redevance mensuelle de 20€ sera facturée au locataire pour l'année 2019

#### <u>Délibération n° 19-009 : licence IV de débit de boissons</u>

Mise à disposition de la licence IV de débit de boissons au petit commerce-épicerie pour installer au 1A rue du Bout Maçon dans le bâtiment des communs. La redevance 2019 de 30 € restera payable au trimestre.

# <u>Délibération n° 19-010 :</u> une permission de stationnement dans la cour de la Dîmière pour un commerçant ambulant

L'emplacement est réservé chaque jeudi de la semaine de 17h pour le déballage jusqu'à 22h, heure limite du remballage pour une redevance totale de 22 € mensuel pour l'année 2019.

<u>Délibération n° 19-011</u>: Atelier communal du Colombier, chemin du Colombier à l'association AIRE

Mise à disposition d'un terrain clos de 1 200m² et d'un local de 70m² comprenant un atelier, une cuisine, toilette et vestiaires dont l'adresse est chemin du Colombier, pour l'année 2019, l'indemnité d'occupation à l'association « AIRE » est de 230 € par mois et 260 heures de travail effectué dans l'année, réalisé par une équipe de l'association à la demande de la commune pour la tonte, la taille d'arbustes, la rénovation de murs, entretien divers, etc.,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité des présents et des représentés (Présents : 12 – Votants : 18 – Pour : 18) toutes les délibérations du n° 19001 à n° 19011 et autorise son maire à signer tous les documents, conventions, baux en rapport avec les délibérations acceptées.

# 03

# Délibérations pour les mises à disposition du personnel pour l'année 2019

#### <u>Délibération n° 19-012 :</u> Personnel du Sivos Abc vers la commune

Convention pour mise à disposition d'un agent par le Sivos abc vers la commune. Le syndicat demande le renouvellement de cette convention sur la base de 7 h par semaine pour l'année 2019.

# <u>Délibération n° 19-013 :</u> Personnel du Sivos Abc vers la commune

Convention pour mise à disposition d'un agent par le Sivos abc vers la commune. Le syndicat propose le renouvellement de la nouvelle convention sur la base de 5 h par semaine pour l'année 2019.

# <u>Délibération n° 19-014 :</u> Personnel communal au syndicat d'assainissement de la vallée du Dan

Mise à disposition de 4/35e par semaine d'un agent communal administratif principal 2e classe, au syndicat d'assainissement pour l'année 2019, le mercredi matin de 8h30 à 12h30.

La refacturation au syndicat sera faite par trimestre. Elle sera calculée sur la base de 4/35<sup>e</sup> sur les 18/35<sup>e</sup> effectuées hebdomadairement pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité des présents et des représentés (Présents 12 – Votants : 18 – Pour : 18) les deux délibérations n° 19012 à n° 19014 et autorise son maire à signer toutes les conventions en rapport avec les délibérations et de prévoir les dépenses au budget 2019.

# 04 320

# Délibération pour établir une convention avec « Caen la mer » pour l'accueil des animaux en fourrière pour l'année 2019 <u>Délibération n° 19-015</u>

La communauté d'Agglomération de Caen la Mer, représentée par M. Joël Bruneau, président, propose une convention définissant les conditions dans lesquelles la fourrière communautaire sise à Verson peut accueillir et héberger uniquement les animaux trouvés errant sur le territoire de la commune de Colomby-Anguerny, ainsi que les chiens et chats dits dangereux.

La convention reprend les articles suivants, état de la divagation, les missions, la police, l'étendue géographique, les modalités d'intervention, l'accueil en fourrière des animaux errants et dangereux, la capture des chats en groupe, les informations, la contribution financière, le changement de mode de gestion, la durée.

Le tarif est calculé sur la base de 0,81 € par habitant soit un total de 930 € pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité des présents et des représentés (Présents : 12 - Votants : 18 - Pour : 18) :

- de verser la somme de 930 € pour l'année 2019
- d'autoriser, M. le Maire à signer la convention de la fourrière pour animaux et tous les documents s'y rapportant.

05 321 Délibérations pour préparer des consultations et des appels d'offres en fonction des montants estimés pour les travaux de l'année 2019.

# Délibération n° 19-016 : consultation pour la réfection des trottoirs

Concernant les trottoirs de la commune, une campagne de remise en état est prévue par lots pour les rues suivantes, allée des sorbiers, allée des pins, allée des marronniers, rue de la pierre Blanche, allée des abeilles, rue du clos de l'église, rue de l'église de Colomby côté impair jusqu'à la place Poulbot, rue du bout maçon, rue du point du jour et le trottoir entre les sorbiers et les érables ainsi que le bas des érables côté impair.

# <u>Délibération n° 19-017</u> : consultation pour les travaux de sécurité routière : ralentisseurs, entrée de bourg et sortie lotissement du « Val Angot »

Dans le cadre de travaux d'amélioration de la sécurité sur voie communale et départementale n° 141, la commune prévoit :

- de créer quatre ralentisseurs,
- de matérialiser l'entrée de la commune en venant de Douvres la Délivrande (VC1),
- > de matérialiser la sortie du nouveau lotissement du « Val Angot »,
- de matérialiser la signalisation horizontale de la route départementale n° 141 de l'entrée de bourg en venant de Thoan jusqu'au carrefour de la départementale n°79,
- > l'acquisition de panneaux pour matérialiser la signalisation verticale sur l'ensemble de la commune,
- l'acquisition de 2 radars pédagogiques.

# <u>Délibération nº 19-018</u>: consultation pour les bâtiments communaux

L'église Saint-Vigor est fermée depuis 2016, la commune souhaite la rouvrir au plus tôt. Pour cela des travaux de terrassement sous le contrefort doivent être entrepris ainsi que la toiture par lots successifs : nef, chœur et sacristie.

Les portes principales de la grange aux dîmes ainsi que les deux portes donnant sur le pignon ne sont plus étanches. Un remplacement est envisageable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité des présents et des représentés (Présents : 12 – Votants : 18 – Pour : 18) toutes les délibérations du n° 19015 à n° 19018 et autorise son maire à préparer des consultations au cours de l'année 2019, pour des travaux de trottoir, de sécurité routière et pour la rénovation des bâtiments communaux.

**06** 322 Délibération pour désigner un nouveau délégué au syndicat RESEAU (syndicat mixte de production et de distribution d'eau potable de la région de Caen).

## Délibération nº 19-019

Suite au conseil municipal du 14 novembre 2018, M. Patrick Le Bret, conseiller municipal, a été désigné pour représenter la commune au sein du syndicat RESEAU de la compétence distribution de l'eau potable.

Depuis le début de l'année, il ne souhaite plus remplir cette tâche, en limitant ses déplacements, principalement suite à des problèmes de santé.

M. Le maire demande à l'ensemble des conseillers, qui peut le remplacer. Aucun conseiller se porte volontaire, M. Jean-Claude Leclère de la commune de Fontaine-Henry, s'est proposé en déposant un courrier à la mairie.

Après avoir pris connaissance du dossier, M. le Maire propose aux conseillers de nommer M. Jean-Claude Leclerc représentant notre commune au sein du syndicat RESEAU.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité des présents et des représentés (Présents : 12 – Votants : 18 – Pour : 18) et nomme M. Jean-Claude Leclère, délégué au syndicat RESEAU.

#### 07 323

# Délibération pour le report du transfert de la compétence eau et assainissement aux Communautés de Communes

## Délibération nº 19-020

Monsieur le Maire rappelle que la loi dite NOTRE prévoyait le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes à compter du 1er janvier 2020.

Toutefois, un nouveau texte législatif (loi n°2018-702 du 3 août 2018) organise une possibilité de report au 1er janvier 2026.

Il faut pour cela que 25 % au moins des Communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre représentant à minima 20 % de la population s'exprime en ce sens avant le 1er juillet 2019. Si ces conditions ne sont pas respectées, le transfert de compétence est automatique au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le report peut concerner les deux compétences ou seulement l'une d'elles.

Il est précisé que la compétence eaux pluviales ne fait pas partie de la compétence assainissement et son transfert demeure facultatif.

Enfin, après le 1er janvier 2020, les Communes gardent la possibilité de transférer librement les compétences eau et / ou assainissement à leurs communautés de communes avant l'échéance obligatoire de 2026.

Après avis du bureau communautaire de Cœur de Nacre réunissant notamment les maires des communes membres, il est proposé d'approuver le report du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

En effet, l'exercice actuel de ces compétences par le biais de syndicats intercommunaux ou directement à l'échelle communale est jugé plus efficace et satisfaisant.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE à la majorité (présents 12 – votants 18 - 13 voix pour et 5 abstentions) le report du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement à la Communauté de communes Cœur de nacre au 1<sup>er</sup> ianvier 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

08 324

# Délibération pour les versements du montant correspond au financement de la micro-crèche au Centre Communal d'Action Sociale

## Délibération nº 19-021

Suite à la délibération n° 18071 du 19 décembre 2018, la commune a pris l'engagement de créer une micro-crèche de 10 places dans les locaux du bailleur social « Partélios » et d'acheter des locaux d'une surface de 125  $m^2$  en rez-de-chaussée avec une cour extérieure d'environ 100  $m^2$  donnant côté sud du bâtiment.

Etant donné, que le terrain est la propriété du Centre communal d'action sociale (CCAS) où seront construits les bâtiments du bailleur social, l'acquisition du local dédié à la micro-crèche doit être financée par celui-ci.

De ce fait, le CCAS doit se substituer à la commune étant porteuse du projet jusqu'à ce jour.

M. le Maire propose à l'ensemble des conseillers que les subventions demandées par la commune auprès l'état (DETR), la caisse d'allocation familiale (CAF), à Caen Normandie Métropole dans le cadre des aides sur des fonds européens LEADER soient intégralement versées au CCAS en investissement.

La totalité des dépenses des projets (locaux et matériels) sont d'un

montant de 318 360 € HT. La commune s'engage à compléter le solde des investissements au CCAS de son budget.

Le fonctionnement de la micro-crèche sera assuré par le CCAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité des présents et des représentés (Présents : 18 - Votants : 18 - Pour : 18) pour :

- autoriser le maire a convoqué les membres du CCAS afin de leur proposer de porter ce projet
- verser les subventions obtenues au CCAS
- compléter les dépenses par le budget de la commune
- signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération

# 09 325

# Délibération concernant une demande du conseil départemental d'abroger les plans d'alignement de la route départementale 141 dans notre commune

#### **Délibération n° 19-022**

Par courrier reçu le 21 janvier, la commune de Colomby-Anguerny (ex communes d'Anguerny et de Colomby-sur-Thaon) est concernée par une démarche d'abrogation de tous les plans d'alignement devenus obsolètes par les services du département.

Ces plans approuvés par délibération du conseil Général datent de 11 janvier 1972, mais certains points de cette route départementale 141 sont dangereux pour la visibilité (angle mort) et la circulation des piétons.

Les alignements des limites séparatives des emprises seront poursuivis en fonction des actes d'urbanisme pour permettre dans le temps une continuité de cheminement pour les piétons qui empreintent ces trottoirs.

De ce fait, le maire demande au conseil municipal de refuser d'abroger le plan d'alignement de la route départementale 141.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité des présents et des représentés (Présents : 18 - Votants : 18 - Pour : 18) pour :

- refuser la demande du conseil départemental d'abrogation du plan d'alignement concernant la route départementale 141.
- d'envoyer un courrier au service départemental motivant la décision de la commune.

#### 10 326

## Informations :

### > Syndicat d'assainissement de la vallée du Dan

M. Jérôme Bouchard, président du syndicat, présente l'étude du diagnostic des réseaux d'assainissement collectif et la mise en évidence des dysfonctionnements avec la localisation des eaux parasites et les investigations complémentaires.

#### > <u>Travaux communaux</u>:

- Les portes de la cantine et du préau de l'école sont changées avec les nouvelles normes de sécurité et d'isolation.
- La rénovation de la maison dîmière : le chantier a repris depuis le 7 janvier. L'entreprise LTB prépare les dalles, qui seront coulées à la fin du mois de janvier.
- La pose des luminaires de Noël sur les poteaux d'éclairage public a été réalisée en partenariat avec la commune de Basly.
- Le vitrail de l'église Saint-Martin est démonté afin de recevoir une réparation et une rénovation par l'artisan atelier du vitrail.
- L'ancien bureau du syndicat d'eau potable a été refait entièrement : papier sur les murs, parquet au sol et l'éclairage a été remplacé par des « LED ».
- Tout l'éclairage (environ 45 dalles) du bâtiment de la mairie est

changé et remis avec des luminaires à « LED »

- > <u>Contentieux</u>: les deux recours déposés au Conseil d'Etat de Paris ne sont pas admis ce qui entérine définitivement le jugement de la cour d'appel de Nantes en faveur de la commune.
- Arrêté Préfectoral: en date du 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'arrêté met fin à la mairie déléguée de Colomby-sur-Thaon et précise que l'état civil est centralisé à la mairie de la commune nouvelle.
- Commission travaux: afin de programmer les différents travaux de l'année 2019, une réunion est prévue le mercredi 6 février à 18 heures. Une réunion spécifique de la commission travaux est prévue à la maison dîmière le jeudi 14 mars 2019 à 18 heures.
- Travaux de lutte contre les inondations réalisés par l'intercommunalité « Cœur de Nacre »: fin décembre, le curage et le profilage de la mare d'Anguerny étaient réalisés. Les végétaux seront plantés au mois de février. Début janvier, les travaux de curage et d'agrandissement de la mare en bas du chemin du colombier ont démarré. La pose de la conduite de 800 mm dans la partie privative est en cours. La semaine prochaine, l'ouverture de la tranchée dans le chemin du colombier va démarrer jusqu'au carrefour avec la RD 141. Les travaux vont durer 3 semaines environ. Tous les riverains ont reçu un courrier pour les informer des horaires d'ouverture et de fermeture d'accès au chemin, qui sera fermé sauf pour les urgences.
- > Reprofilage et renforcement de la RD 141: le début des travaux est prévu le 15 avril 2019 par le conseil départemental suivi par l'agence routière de Caen.
- > Liste électorale : tableaux au 10 janvier 2019

	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>	<u>Total</u>
Bureau 1	<i>237</i>	25 <i>7</i>	494
Bureau 2	232	231	463
Total	469	488	95 <i>7</i>

A compter du 1er janvier 2019, une commission de contrôle remplacera les anciennes commissions électorales.

La commission de contrôle est constituée de six membres

Représentants	Titulaire	Suppléant (e)
la commune	Thierry Ranchin	Annette Mahé
le préfet	Daniel Clarence	Sylvie Perret
le tribunal	Marcel Maupas	Renée Mogis



# Intercommunalité « Cœur de Nacre »

Un nouveau service à la population : INFORMATION ET CONSEIL SUR L'ENERGIE en partenariat avec Biomasse Normandie. Les personnes qui ont besoin d'informations peuvent prendre RDV ou se rendre à la mairie de Douvres-la-Délivrande.

Les permanences de l'espace info énergie : les 2ème et 4ème vendredi matin de chaque mois

 Programme du 75e anniversaire du débarquement et de a bataille de Normandie

## Pendant le mois de mai

- Création d'une fresque Les enfants de l'école communale vont créer et peindre une fresque sur le thème du\_débarquement. Le tableau qui sera peint sur le mur du fond du préau de l'école comprendra le visage ou la silhouette du vétéran canadien qui donnera son nom à l'école.
- installation de 30 drapeaux verticaux : canadiens et français sur les poteaux d'éclairages publics.
- Grandes Affiches sur toile réutilisables pour annoncer les manifestations du 75e installées sur le fronton de la mairie et l'école pour l'inauguration
- Exposition de photos et films dans l'école reprenant les manifestations communales du 50e, 60e et 70e anniversaire du débarquement et de la bataille de Normandie ainsi qu'une retransmission de film vidéo de l'époque des cérémonies et les réceptions des vétérans

## Dimanche 2 juin :

- ➤ <u>Campement militaire</u> Installation de tentes américaines à proximité de l'école pour créer un campement militaire avec jeeps, motos, etc... un défilé de véhicules historiques (voitures, motos et jeeps) est prévu pour inviter les habitants à participer aux manifestations.
- > <u>Déjeuner des enfants de l'école</u> sous les tentes du campement militaire avec un repas rappelant le ravitaillement des soldats
- Les enfants de l'école seront invités à confectionner coquelicots, peindre des gobelets, faire des pliages, des décorations diverses dans le cadre du 75<sup>e</sup> anniversaire.

## Mardi 4 juin :

- ▶ <u>Témoignage des habitants</u> qui ont vécu le débarquement et vu l'arrivée des Canadiens le soir du 6 juin 1944. Les troupes canadiennes se sont arrêtées et ont installé leur campement dans notre village pendant plusieurs semaines

### Mercredi 5 juin :

Présentation et conférence sur les jeeps canadiennes et motos du débarquement par MM. Benéche, Lhomme et Pierre dans la grange aux dîmes (collectionneurs de vieux engins, ....)

# Vendredi 7 juin :

- > <u>17h 30</u> inauguration du **D-DAY CAMP** « campement militaire » et des véhicules d'époque. Les habitants seront habillés selon les codes de la mode de 1945.
- > <u>17h 45 réception des 10 jeunes canadiens</u>, invités et hébergés par la commune. A finaliser selon la date de mise en service du grand gîte de la maison dîmière.
- > 18h 15 cérémonie officielle « rue Bill Ross » (vétéran canadien décédé en 2016) devant la stèle des QOR. Les QOR arriveront de Bernières-sur-Mer en marchant.
- > <u>18h 45</u> <u>Arrivée des 2 régiments</u> sur le parking de l'école (les QOR et la Chaudière)
- > 18h 50 Inauguration de l'école primaire qui portera le nom d'un vétéran tué sur notre commune dans la nuit du 6 au 7 juin 1944. Une plaque du visage ou une silhouette du nom du soldat du régiment de la Chaudière choisi sera installée dans la cour de l'école communale.
  - Nous espérons la venue de Mme Gauvin (femme du Major Michel Gauvin, libérateur de notre commune 6 juin 1944)
- > 19h 45 cérémonie officielle « du régiment de la Chaudière » devant la stèle du régiment face à la mairie
- > 20h 30 Vin d'honneur sur le parking de l'école

- <u>20h 45</u> Repas champêtre sur la place de la mairie avec le **D-DAY** CAMP (barbecue)
- > 22h orchestre de DENIS AUBERT AND Co dans la cour de l'école
- ▶ 23h : feu d'artifice qui sera tiré à proximité de l'inukshuk, rue Bill Ross
   Vétéran canadien qui venait souvent dans notre commune, où il s'était lié d'amitié avec plusieurs habitant

#### Samedi 9 juin :

- ➤ 19h repas champêtre individuel chacun apporte son panier Buvette sous un barnum ou tente américaine

**Récit**: Un vétéran canadien de la Seconde Guerre mondiale revient en Normandie pour le 60ième anniversaire du débarquement du Jour-J. Sur la plage Juno, Jake rencontre Isabelle, une jeune fille espiègle de 10 ans habitant le village voisin. La curiosité de la petite Isabelle et son ingénuité viennent bousculer le vieux soldat, l'obligeant à affronter les fantômes de son passé, particulièrement son frère Chester, un jeune musicien de talent, mort à la guerre. En levant le voile sur l'histoire d'un soldat, « Le Cadeau de Jake » traite l'héritage et le souvenir, parce que derrière chaque pierre tombale se cache une histoire qui mérite d'être racontée

## Dimanche 10 juin :

- ➤ marche du 75<sup>e</sup> autour de Colomby-Anguerny, environ 10 km (Jacques et Annie Besnard) et vélo parcours 40km et **75 km** avec Albert Boissaud et Pierre-Marie Werlen (club vélo)
- > <u>Courant de la liberté</u> 120 tee-shirt à l'effigie du 75<sup>e</sup> anniversaire regroupant 75 participants à la manifestation.

## Samedi 16 juin

Rochambelle

r to criar

<u>Tirage de 1000 Bulletins du 75<sup>e</sup> anniversaire</u> – documentaire sur un reportage des régiments canadiens qui ont libéré notre commune quelques jours avant et après, le 6 juin 1944 et l'avancée du jour J jusqu'au soir où ils ont installé leur campement.

Dans le bulletin, un recueil de témoignages des habitants de notre commune de plus de 80 ans qui ont vécu le débarquement et la période de juin 1944

Une reconstitution des traces des combats qui ont eu lieu dans notre commune, (trou dans les murs, traces et emplacements des régiments autour de notre village). Suite à la création de lotissements, découverte du cadavre d'un soldat allemand, ouvrage d'emplacement des mitraillettes, boîtes à outils enterrées retrouvées, pièces d'engins, etc...

Achat de 500 gobelets blancs à décorer avec de la peinture (drapeau canadien et 75°) qui seront offerts aux enfants et aux militaires le 7 juin 2019.

## Calendrier :

- 27 janv. 2019 : repas des aînés de la commune dans la grange aux Dîmes
- 26 mai 2019 : élections européennes 2019 Inscription sur les listes électorales possible jusqu'au 31 mars 2019.

Questions diverses : néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.